**Déploiement du réseau THD**

**Contexte**

Dès 2012, le Conseil départemental du Val d’Oise s’est engagé pleinement dans le déploiement de la fibre optique en inscrivant dans son Schéma Directeur d’Aménagement Numérique du Val d’Oise (SDAN VO) l’objectif suivant : la fibre partout et pour tous à l’horizon 2020.

Contrairement à d’autres collectivités, le Département du Val d’Oise a fait le choix de la technologie FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) qui permet de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre et cela, sur l'intégralité du réseau jusqu'à l’abonné (particuliers et professionnels). C’était un choix audacieux et visionnaire puisqu’il anticipait les besoins exponentiels de débit et l’explosion des usages numériques.

Le Conseil départemental du Val d’Oise a donc unanimement décidé de déployer uniformément la fibre dans les 184 communes du département afin de réduire la fracture numérique territoriale et de traiter de manière égale tous les Valdoisiens des territoires ruraux et urbains.

Pour cela, deux zones distinctes ont été identifiées : la zone urbaine dense dans laquelle ce sont les opérateurs privés qui ont l’obligation légale d’assurer le déploiement du réseau au regard du plan France Très Haut Débit lancé par l’Etat, et la zone moins dense, dites « abandonnée par les opérateurs privés » puisque qu’économiquement moins intéressante, où c’est le Conseil départemental du Val d’Oise qui a porté le déploiement du Très Haut Débit

Pour que ce projet d’aménagement numérique puisse se concrétiser, le Département du Val d’Oise a créé, en 2015, le Syndicat mixte Val d’Oise Numérique.

Sa première mission est d’assurer la maitrise d'ouvrage du déploiement de la fibre optique dans les communes non couvertes par les opérateurs privés. Il a aussi pour vocation d’impulser une politique publique en faveur du développement des usages numériques et de leur appropriation par le plus grand nombre. Et enfin, de promouvoir les métiers et les usages du numérique via notamment la formation aux publics les plus éloignés de l'emploi au sein du Hub Numérique Nikola TESLA.

Aujourd’hui, grâce à l’action du Conseil départemental du Val d’Oise, via son opérateur le syndicat mixte Val d’Oise Numérique, le défi du déploiement de la fibre optique en Val d’Oise est relevé.

Fin 2020, les 62 communes situées en zone dense ont quasiment été fibrées à 100% du fait de la volonté du Conseil départemental de conventionner, aux côtés de l’Etat et de la Région Ile-de-France, avec les deux opérateurs privés (Orange et SFR) et ainsi de les obliger à respecter leurs engagements de déploiement.

Les 122 communes restantes ont été couvertes par les initiatives publiques VORTEX et DEBITEX portées en maitrise d’ouvrage par Val d’Oise Numérique. Ainsi, 123 000 foyers et entreprises ont désormais accès au Très Haut Débit et une boucle dédiée à « ultra haut débit », répondant aux besoins spécifiques des administrations et de certaines entreprises, a été étendue à l’ensemble du Val d’Oise pour desservir 4 000 sites publics, 150 zones d’activités mais aussi pour permettre aux collectivités de déployer leur projets de vidéo-protection.

Le département du Val d’Oise est ainsi le premier département Français en passe d’être totalement fibré par la technologie FttH. A ce titre, la Commission européenne a récompensé le déploiement valdoisien par un European Broadband Awards 2018 dans la catégorie « ouverture et concurrence » faisant du Val d’Oise, une référence européenne en matière d’accès à Internet pour les citoyens.

**Les effets collatéraux d’un déploiement efficace**

La couverture exceptionnelle et les taux de pénétration importants de ces réseaux valdoisiens, mutualisés et ouverts sans discrimination à tous les opérateurs commerciaux, sont la marque du succès du déploiement de la fibre optique dans le Val d'Oise mais entraine des effets collatéraux sur les conditions d'exploitation : dégradations multiples et répétées sur les infrastructures, des coûts de remise en état élevés, et surtout des coupures de services inacceptables pour les clients grand public ou entreprises.

Ces graves dysfonctionnements sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu’à des interventions non conformes que nous souhaitons dénoncer et auxquels nous souhaitons promouvoir des solutions. En effet, moins de 5% des incidents déclarés impliquent les infrastructures de fibre optique.

Pour rappel, les communes doivent favoriser la sécurisation des abords des armoires de rue (point de mutualisation) les plus sensibles situées sur le domaine public en les intégrant, lorsque c’est possible, dans le périmètre de leur vidéo-protection urbaine

La crise sanitaire a renforcé les besoins d’accès à un réseau numérique de qualité pour les Valdoisiens avec notamment le déploiement à grande échelle du télétravail.

Le Syndicat Val d’Oise Numérique a créé l’application ALERTE THD 95 en partenariat avec la Poste. Elle permet à chaque habitant d’alerter son opérateur lorsqu’il constate un incident.

**Les demandes du Département**

Lors de la séance départementale du 12 février, les élus ont adopté une motion relative au maintien des infrastructures et de l’exploitation du réseau de fibre optique en Val d’Oise. Cette motion a été rédigée après l’audition de Rachid Adda, Directeur général de Val d’Oise Numérique en Commission élargie. Cette démarche a été initiée afin d’aboutir à une position commune sur un sujet qui concerne directement les Valdoisiens.

A travers cette motion, les élus formulent plusieurs demandes :

* La possibilité pour les autorités délégantes publiques d’octroyer des pénalités aux opérateurs commerciaux d’envergure nationale qui ne respectent pas les procédures réglementaires et de refacturer à ces opérateurs les remises en conformité ;
* Que les opérateurs d’infrastructures mettent en œuvre des mesures techniques appropriées permettant une plus grande traçabilité des interventions à l’issue des expérimentations menées à Argenteuil ;
* Le lancement d’un audit externe sur la qualité des installations de fibre optique et de l’intervention des opérateurs afin d’identifier les sources de déconnexions intempestives ;
* Le lancement par l’Etat d’un plan d’urgence de professionnalisation de la filière fibre optique ;
* Appeler l’Assemblée des Départements de France (ADF) à s’emparer de ce sujet sensible et crucial pour l’attractivité des Départements de France ; à s’engager dans ce combat aux côtés des Conseils départementaux concernés car, si le Val d’Oise est l’un des tout premiers département à souffrir de cette situation du fait son déploiement dense et rapide, nul doute que d’autres Départements pâtiront de ces inadmissibles incidents ; à mobiliser ses élus et son administration pour faire entendre la voix des Départements et faire du maintien des infrastructures et de l’exploitation du réseau de fibre optique une de ses priorités territoriales ;
* Appeler les parlementaires à modifier par la loi les modalités de gestion du raccordement final FttH et de sa maintenance et de proposer des mesures visant à faire de la filière fibre optique, une filière exemplaire ;

**Liens utiles :**

* Supplément magazine : « La fibre partout pour tous » <https://www.valdoise.fr/ressource/453/9-la-fibre-partout-et-pour-tous.htm>;
* Article du Parisien « *Accès au très haut débit : le Val-d’Oise hausse le ton sur les dysfonctionnements de la fibre optique* » <https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/acces-au-tres-haut-debit-le-val-d-oise-hausse-le-ton-sur-les-dysfonctionnements-de-la-fibre-optique-22-02-2021-8425895.php>